

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/701
15 juin 2006

(06-2897)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

COMMUNICATION À LA 36^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ SPS (GENÈVE, 27-28 JUIN 2006)

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Communication de la Commission du Codex Alimentarius

La communication ci-après, datée du 13 juin 2006, est distribuée à la demande de la Commission du Codex Alimentarius.

I. SESSIONS DU CODEX DEPUIS LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ SPS (MARS 2006)

- Septième session du Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers (Queenstown, Nouvelle-Zélande, 27 mars au 1^{er} avril 2006)
- Trente-huitième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides (Fortaleza, Brésil, 3 au 8 avril 2006)
- Vingt-troisième session du Comité du Codex sur les principes généraux (Paris, France, 10 au 14 avril 2006)
- Trente-huitième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants (La Haye, Pays-Bas, 24 au 28 avril 2006)
- Trente-quatrième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (Ottawa, Canada, 1^{er} au 5 mai 2006)
- Seizième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (Cancún, Mexique, 8 au 12 mai 2006)
- Vingt-septième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (Budapest, Hongrie, 15 au 19 mai 2006)

En particulier, la **Commission du Codex Alimentarius** souhaite appeler l'attention du Comité SPS sur les éléments suivants.

1. La 7^{ème} session du **Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers** a finalisé plusieurs textes, notamment la modification de la norme générale pour le fromage, les trois normes concernant les mélanges de produits laitiers et de graisse végétale, les normes révisées concernant 16 variétés de

fromages, la révision de la norme du Codex pour les fromages de lactosérum et la norme concernant les pâtes à tartiner laitières. Ces textes seront examinés par la Commission du Codex Alimentarius à sa 29^{ème} session pour adoption en attendant l'approbation des dispositions relatives aux additifs alimentaires et à l'étiquetage et des méthodes d'analyse par les Comités du Codex concernés. Par ailleurs, le Comité a transmis l'avant-projet du modèle de certificat d'exportation pour le lait et les produits laitiers à la 29^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius pour adoption préliminaire, a décidé de mettre fin à l'examen de la question de l'appellation des produits laitiers non normalisés et de transmettre à la 29^{ème} session de la Commission une proposition de nouvelles activités sur la modification de la liste des additifs de la norme du Codex pour la crème et les crèmes préparées.

2. La 38^{ème} session du **Comité du Codex sur les résidus de pesticides** a examiné et proposé pour adoption à la 29^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, 3 au 7 juillet 2006) des limites maximales pour les résidus de pesticides (LMR) dans les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, y compris le piment du Chili séché, pour un certain nombre de pesticides. Elle a également fixé les LMR pour cinq nouveaux pesticides (diméthénamide-P, fenhexamine, indoxacarbe, novaluron et fluorure de sulfaryle). Elle a finalisé les principes d'analyse des risques appliqués par le Comité sur les résidus de pesticides et les directives régissant l'évaluation de l'incertitude des résultats. Elle a décidé de mettre fin au projet pilote concernant l'évaluation des LMR nationales en tant que LMR provisoires du Codex pour des pesticides de substitution plus sûrs, étant entendu que pour les nouvelles LMR proposées par la Réunion conjointe sur les résidus de pesticides pour lesquelles la réunion n'aurait déterminé aucun risque de consommation, et à condition que les rapports pertinents de la réunion soient disponibles pour début février au plus tard, les étapes 5 à 8 de la procédure seraient utilisées. Le Comité poursuivra ses travaux sur les questions suivantes: la révision élargie de la classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine ou animale; la liste des méthodes pour l'analyse des résidus de pesticides; et la définition de LMR pour les aliments transformés et les aliments prêts à consommer. Le Comité a également décidé de réfléchir à un document sur l'utilisation des LMR du Codex au plan national.

3. La 23^{ème} session du **Comité du Codex sur les principes généraux** s'est entendue sur plusieurs projets de modification du Manuel de procédure, portant notamment sur les procédures pour l'établissement des normes du Codex et textes apparentés et l'examen des principes généraux du Codex Alimentarius.

4. La 38^{ème} session du **Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les contaminants** a poursuivi ses travaux concernant la norme générale pour les additifs alimentaires. Le Comité a transmis à la 29^{ème} session de la Commission pour adoption définitive les textes suivants: préambule révisé de la norme générale; norme générale du Codex pour les contaminants et les toxines présents dans les aliments, y compris la liste I; valeurs limites pour la teneur totale en aflatoxines dans les amandes, les noisettes et les pistaches prêtes à consommer (pour adoption préliminaire); un appendice au Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des fruits à coque par les aflatoxines (CAC/RCP 55-2004) afin de répondre au problème de mesures supplémentaires pour la prévention et la réduction de la contamination par les aflatoxines dans les noix du Brésil; teneurs limites pour le plomb dans le poisson et pour le cadmium dans le riz usiné et les mollusques marins; Code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination des aliments de consommation humaine ou animale par les dioxines et les PCB de type dioxine; révision des limites indicatives pour les radionucléides présents dans des aliments contaminés à la suite d'un incident nucléaire ou radiologique applicables dans le commerce international. Les propositions ci-après concernant de nouvelles activités sont soumises à la Commission pour approbation: principes directeurs pour l'utilisation des arômes; codes de pratique pour la prévention de la contamination du vin par l'ochratoxine A et la lutte contre cette contamination; pour la réduction de l'acrylamide dans les aliments; et pour la réduction de la contamination des aliments par les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Le Comité a décidé de prier la FAO et l'OMS d'organiser une

consultation d'experts sur les risques pour la santé liés à la présence de méthylmercure, de dioxines et de PCB de type dioxine dans le poisson et les bienfaits pour la santé de la consommation de poissons, de reporter l'examen de la nécessité de réviser les teneurs indicatives pour le méthylmercure dans le poisson en attendant l'issue de la consultation, et de s'en tenir pour le moment aux teneurs indicatives actuelles du Codex.

5. Pour faire suite à la demande du Président du **Comité SPS** concernant l'établissement de teneurs maximales pour le dioxyde de soufre dans la catégorie alimentaire 12.2.1 (herbes et épices), le Comité a transmis à la Commission pour adoption à sa 29^{ème} session une teneur maximale pour l'utilisation des sulfites (y compris les dioxydes de soufre) de (150 mg/kg) pour les produits alimentaires de la catégorie 12.2.1 "herbes et épices".

6. La 34^{ème} session du **Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires** a finalisé le projet de liste révisée de substances autorisées figurant dans les directives sur la production, le traitement, l'étiquetage et la commercialisation des produits organiques, et l'avant-projet de définition des acides gras trans, pour inclusion dans les Directives relatives à l'étiquetage nutritionnel, qu'elle a soumis l'un et l'autre pour adoption à la 29^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius. Elle a examiné les directives pour l'étiquetage des denrées alimentaires et des ingrédients obtenus au moyen de certaines techniques de modification génétique/par génie génétique et l'indication de la teneur en ingrédients et a donné son avis sur l'application de la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé dans le cadre du Codex.

7. La 16^{ème} session du **Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments** a continué ses travaux sur l'élaboration de limites maximales de résidus, adressant des LMR pour cinq substances à la 29^{ème} session de la Commission pour adoption, et a finalisé les principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et la politique d'évaluation des risques pour l'établissement de limites maximales de résidus dans les aliments en vue de leur inclusion dans le Manuel de procédure du Codex. Il a également transmis à la Commission pour adoption préliminaire des directives renommées du Codex pour la conception et l'application d'un programme réglementaire national d'assurance de la sécurité alimentaire associée à l'utilisation de médicaments vétérinaires dans les animaux producteurs de denrées alimentaires.

8. La 27^{ème} session du **Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage** a transmis à la 29^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius pour adoption en tant que projet de directives un avant-projet de directives pour le règlement des différends concernant les résultats d'analyse (essais) et la terminologie analytique utilisée dans le Codex; a décidé de solliciter des commentaires supplémentaires sur les projets de directives pour l'évaluation de méthodes d'analyse acceptables; et a approuvé les méthodes d'analyse et d'échantillonnage figurant dans divers projets de normes du Codex. Elle a décidé de poursuivre ses travaux concernant les recommandations et les critères pour les méthodes d'analyse pour la détection et l'identification des aliments dérivés des biotechnologies; la révision et l'harmonisation de la terminologie analytique; et l'incertitude dans l'échantillonnage.

II. SESSIONS À VENIR DU CODEX

- Cinquante-huitième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 29 juin au 1^{er} juillet 2006)
- Vingt-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (Genève, Suisse, 3 au 7 juillet 2006)

- Vingt-huitième session du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (Beijing, Chine, 18 au 22 septembre 2006).

III. ABOLITION DES PROCÉDURES D'ACCEPTATION DES NORMES DU CODEX

9. La 33^{ème} session de la Conférence de la FAO (novembre 2005) et la 59^{ème} Assemblée mondiale de la santé (mai 2006) ont approuvé les modifications apportées aux statuts de la Commission du Codex Alimentarius, achevant ainsi le processus d'abolition des procédures d'acceptation.

IV. COMPOSITION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

10. La Commission est composée actuellement de 173 pays et de la Communauté européenne.
